Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_20-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
**29**

nombre de membres présents :
**28**

nombre de membres absents excusés représentés :
**1**

nombre de membres absents non représentés
**0**

date de la convocation :
**29 octobre 2026**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

## SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le quatre novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Céline ROSZCZKA, M. Bernard CHANTRIER, Mme Aurélie VERCELLI, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Annie GERMIN, Mme Pascale MEYER, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, Mme Laïla ACHKAR, Mme Anne-Claude MARTEL, M. Benoît MOULIN, M. Renaud LEROI, M. Jonathan GRIMAUD, M. Yohan MESSABIER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Eric MICHEL, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Stéphanie REMOND, Mme Lydie COMMOY, M. Frédéric PONGE et Mme Aurélie SAN ISIDORO.

Membre absent excusé représenté : M. Eric MARC (pouvoir à M. COURRENT)

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

---

N° 04-11-2026/20 – Subvention à l'association La Team Licorne

Rapporteur : M Jonathan GRIMAUD

### 1. Aspects juridiques

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 11 du 14 avril 2021 du Conseil municipal ;

### 2. Eléments de contexte

Dans le cadre de son soutien à la vie association locale et à la pratique sportive, la commune de Marguerittes souhaite accompagner particulièrement les clubs et associations qui participent activement à la vie et au rayonnement de la commune.

Trois jeunes cavalières marguerittoises de La Team Licorne ont été sélectionnées en équipe de France et ont participé, au mois d'octobre dernier, aux Championnats d'Europe d'Equitation de Travail à Voghera en Italie.

Cette récompense sportive a impliqué une dépense supplémentaire de 5 000€ pour l'association, qui a donc sollicité la ville pour un soutien exceptionnel.

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 800€ est donc proposé à l'approbation du Conseil municipal.



Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_20-DE

## 3. Incidence financière

La dépense issue de cette décision est prévue sur la ligne 6574 du budget de fonctionnement de la commune.

## 4. Décisions

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **décide** d''attribuer à l'association La team Licorne une subvention exceptionnelle de 800€.

Article 2 : **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

## 5. Annexe

Néant

*Pour extrait certifié conforme*

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.*
*Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication ou notification, en vertu de l'article R421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr*

*Rémi NICOLAS*
*Maire de MARGUERITTES*



Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769